



SRO/SLV
SELBSTREGULIERUNGSORGANISATION DES
SCHWEIZERISCHEN LEASINGVERBANDES

***Circulaire no. 2/2001 de la
Commission OAR/ASSEL***

Aux intermédiaires financiers affiliés
à l'OAR/ASSEL ainsi qu'aux Organes
de contrôle des intermédiaires
financiers

Zurich, le 7 février 2001 – MH/nh

**DIRECTIVE RELATIVE AUX CONTRÔLES DES INTERMÉDIAIRES
FINANCIERS PAR LES ORGANES DE CONTRÔLE IF**

Mesdames, Messieurs,

La Commission OAR a édicté, en date du 25 janvier 2001, une directive relative aux contrôles des intermédiaires financiers par les Organes de contrôle IF, un spécimen de programme des contrôles ainsi qu'un spécimen d'attestation de l'Organe de contrôle IF concernant le contrôle LBA. Elle s'appuie à cet égard sur le ch. 22 du règlement du 30 novembre 1999 sur la procédure de contrôle.

Ces documents sont expédiés directement aux Organes de contrôle IF annoncés, tout en leur indiquant que ceux-ci doivent servir de base pour leur activité de contrôle. La Commission OAR a délibérément édicté une directive très circonstanciée afin de répondre de la manière la plus claire et la plus complète possible aux questions posées. La Commission OAR estime qu'une formation proprement dite des Organes de contrôle IF en ce qui concerne le concept de contrôle devrait dès lors être inutile. Il va de soi qu'il est possible, le cas échéant, de prévoir une date destinée à la formation. Nous vous prions de bien vouloir vous exprimer à ce sujet.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre position de manière critique sur l'étendue et le contenu de la directive ainsi que du programme des contrôles. La Commission OAR est volontiers disposée à recevoir vos suggestions.

La présente circulaire est portée à la connaissance de l'ensemble des intermédiaires financiers affiliés. Sur demande spécifique, la directive et les deux spécimens sont bien sûr aussi à la disposition des intermédiaires financiers. Un spécimen de rapport de contrôle est en préparation et vous sera envoyé dès qu'il aura été adopté par la Commission OAR.

Avec nos meilleures salutations

Martin Vollenwyder

Dr. Markus Hess

Annexes mentionnées:

pour information:

- A tous les membres du Secrétariat OAR/ASSL
- A tous les membres de la Commission OAR/ASSL